

## Doublages Placostil® sur montants-2x Lisaflam® HD BA 13-Stil® M 90-cm4 - 0,4 m -Double--4,45m- isolant 100-0,36Up -Béton--

### Description

Les doublages sur ossature métallique Placostil® sur montants sont constitués de plaques de plâtre Placo® vissées sur une ossature métallique autoporteuse et de panneaux de laine minérale. Outre leur fonction d'aménagement intérieur du mur maçonné, ils permettent de renforcer ses caractéristiques thermiques et acoustiques. Cette solution est constituée de 2 plaques Lisaflam® HD BA 13, classée A1 en réaction au feu. Elle permet d'atteindre de hautes résistances au feu. Elle est également Haute Dureté. La plaque Lisaflam® HD BA 13 est reconnaissable grâce à ses parements de couleur gris clair.

### Domaines d'emploi

Quel que soit l'état du mur, les doublages Placostil® sur montants s'adaptent à tous les types de locaux en neuf comme en rénovation : bâtiments d'habitation, établissements recevant du public (ERP), immeubles de grande hauteur (IGH), bureaux...

### Performances

Type de solution	Type	Stil® M 90
<b>Parement</b>		2x Lisaflam® HD BA 13
<b>Isolation</b>	<b>Type d'isolant</b>	Laine minérale
	<b>Épaisseur d'isolant</b>	100 mm
	<b>Type de mur support</b>	Béton
	<b>Résistance thermique du support</b>	0,08 m <sup>2</sup> .K/W
	<b>Résistance thermique de l'isolant</b>	3,15 m <sup>2</sup> .K/W
	<b>Coefficient Up</b>	0,36
<b>Ossature</b>	<b>Montant/Rail ou Cornière</b>	Stil® M 90 et R 90
	<b>Montant simple ou double</b>	Double
	<b>Entraxe ossature</b>	0,40 m
	<b>Hauteur limite</b>	4,45 m

### Justificatifs

Référence PV Resistance au feu : Estimation Placo®  
DTA/DTU : DTU 25.41

## Notes

---

Note générale: Au-delà de la hauteur maximum correspondant à l'ossature mise en oeuvre, utiliser une patte à scellement pour relier le mur support et l'ossature.

L'isolant pourra être de type laine de verre : GR 32 - 100 mm (Saint-Gobain Isover)

Plaque Placoplatre® BA 13 - Laine Isover GR 32 entre montants - Montants doubles entraxe 0,60 m - Hauteur 2,60 m.

Estimation Placo® sur la base des règles Th-U 2012.